



## **DIRECTEUR.TRICE DE COLLÈGE CONSTITUANT – Cégep Champlain à Lennoxville**

Le Cégep régional Champlain est à la recherche d'une personne ayant l'ambition et les compétences nécessaires pour prendre en charge la direction du collège constituant pour le Cégep Champlain à Lennoxville.

Cette personne en charge du collège constituant agit à titre de directeur des études, des services aux étudiants et à l'administration générale du collège constituant. Cette personne voit à la mise en œuvre des dispositions régissant le collège et exerce également les fonctions et pouvoirs délégués par le conseil d'administration et relève du directeur général du collège régional.

### **Responsabilités générales**

**Dans le cadre de la direction des études**, la personne titulaire du poste est responsable, dans le respect des priorités de développement du Cégep régional, de l'ensemble des programmes d'études et des activités, des services et des ressources reliés à l'enseignement dans le collège constituant. À cette fin, cette personne dirige les services que comprennent généralement ces champs d'activités. Elle est aussi responsable de la réalisation des activités reliées aux affaires étudiantes.

**Dans le cadre de la direction administrative**, la personne titulaire du poste est responsable de la réalisation de l'ensemble des activités découlant de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du collège constituant en conformité avec les politiques et règlements adoptés par le Cégep régional.

### **Responsabilités spécifiques**

1. Assurer un leadership organisationnel ;
2. Maintenir la qualité des services offerts à la clientèle étudiante en vue d'assurer une réponse adéquate à leurs besoins et de les adapter aux nouvelles réalités (technologiques, environnementales et autres) et de leur procurer ainsi un environnement éducatif de grande qualité ;
3. Susciter et favoriser l'adhésion du personnel éducatif actuellement en place aux pratiques pédagogiques axées sur l'innovation telles que : une approche innovante dans l'organisation de l'enseignement, l'articulation des programmes d'études avec d'autres programmes et les autres ordres d'enseignement ainsi que la recherche ;
4. Collaborer avec le directeur général et les autres membres du comité de haute direction à l'élaboration et à la réalisation des buts, stratégies et objectifs à l'échelle du collège régional ainsi que ceux du collège constituant ;

## **Responsabilités spécifiques (suite)**

5. Appliquer les résolutions du conseil d'établissement qui relèvent de sa compétence ;
6. Représenter le collège lors des rencontres des directeurs d'études et dans tous les cas où le collège doit être représenté par son directeur d'études ;
7. Représenter le collège constituant dans la ou les régions qu'il dessert, en communication et collaboration partagées avec le directeur général ;
8. Être responsable et redevable de tous les aspects de l'administration générale et de la gestion du personnel du collège constituant au sein de la structure du collège régional, notamment :
  - La gestion des services matériels (entretien des installations, sécurité et préparation de plans à long terme pour les biens meubles et immeubles)
  - La gestion des services financiers (allocation budgétaire conforme au Régime budgétaire et financier, contrôle interne, résultats financiers et, le cas échéant, plans de redressement)
  - La gestion des ressources humaines (les relations de travail incluant l'application des conventions collectives et des plans de classification, la dotation, la formation et le perfectionnement)
  - La gestion des services des ressources informationnelles (l'application des lois et réglementations liées à la gouvernance de l'information et à la pérennité et à la sécurité des actifs informationnels et technologiques) ;
9. Assurer la coopération avec le collège régional, notamment sur les questions touchant aux finances, aux ressources matérielles, aux technologies de l'information et aux ressources humaines ;
10. Identifier les objectifs de développement du collège constituant à intégrer dans le plan stratégique du collège régional ;
11. Assurer l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de réussite des étudiants du collège qui sera intégré au plan stratégique du collège régional ;
12. Respecter les obligations légales relatives aux dossiers et archives du collège régional et ;
13. Effectuer toute autre tâche qui peut lui être confiée par le directeur général.

## **Le profil de la personne recherchée**

Par son engagement éducationnel, la personne recherchée est capable d'une vision à long terme et place l'étudiant et l'étudiante au cœur des priorités de l'organisation. Elle manifeste un jugement sûr ainsi qu'une grande capacité d'écoute et d'empathie. Elle assure au quotidien une qualité de présence certaine auprès de la communauté collégiale. Ayant une aptitude démontrée sur le plan de la communication, elle possède une solide expérience de gestion et témoigne d'un leadership rassembleur axé sur le travail d'équipe et le partage d'une vision humaine de l'organisation. Elle démontre son habileté à comprendre et à résoudre des problèmes de gestion et de relations complexes dans un contexte de changement. Elle fait preuve d'une capacité à prendre des décisions, à déléguer et à reconnaître l'apport de chacun. La personne recherchée est reconnue pour son ouverture d'esprit, sa transparence, sa créativité et ses idées novatrices. Elle manifeste un intérêt particulier pour la recherche et le développement pédagogique. Elle sait mettre en place des stratégies et des actions concertées axées sur la persévérance et la réussite des étudiants et étudiantes. Enfin, elle doit avoir démontré des habiletés politiques et une juste lecture des enjeux internes et externes d'un collège en région. Elle devra s'impliquer dans sa communauté.



## Les exigences académiques et expérientielles

- Diplôme universitaire de 2<sup>e</sup> cycle en administration ou en éducation ou présenter une combinaisons de formation et d'expérience jugée équivalente ;
- Expérience minimale de cinq (5) ans dans un poste de direction dans un établissement d'enseignement collégial ;
- Connaissance approfondie du milieu de l'enseignement collégial, expérience en enseignement collégial est un atout ;
- Bilinguisme requis, maîtrise de la langue française et anglaise à l'oral et à l'écrit.

## Les conditions salariales

Conformément au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel*, outre une gamme d'avantages, le salaire s'établit à un minimum de 112,680\$ à 150,236\$

Conformément à l'article 66 de la Loi, le directeur ou la directrice de collège constituant est nommé pour la durée d'un mandat adopté par résolution du conseil d'administration.

## L'entrée en fonction

Avril 2025

## Réception des candidatures

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae et votre lettre de motivation à :  
[selectioncommittee@crcmail.net](mailto:selectioncommittee@crcmail.net)

*N.B. Les candidats devront se soumettre à des épreuves de sélection. Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés. Le Cégep régional Champlain est un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et invite les candidats à s'identifier comme membres d'un groupe visé par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics.*

**Date d'affichage :** Le jeudi 27 février 2025  
**Date de fin de l'affichage :** Le dimanche 16 mars 2025



## **DIRECTOR OF CONSTITUENT COLLEGE – Champlain College Lennoxville**

Champlain Regional College is looking for a person with the ambition and the necessary competencies and skills to lead and manage the constituent college, Champlain College Lennoxville.

The Director of Constituent College serves as the chief academic, student services, and administrative officer of the college, sees to the implementation of the provisions governing the college, and also exercises the functions and powers as delegated by the Board of Governors and reports to the Director General of the regional college.

### **Main responsibilities**

The Director of Constituent College, in compliance with the development priorities of the regional college, is responsible for all study programs and activities, services and resources related to the teaching in the constituent college. To this end, the Director of Constituent College directs the services that encompass these fields of activities. They are also responsible for overseeing the activities related to student affairs.

In line with the administrative management of the constituent college, the Director of Constituent College is responsible for overseeing all activities arising from the management of human, financial, and material resources of the constituent college and this, in accordance with the policies and regulations adopted by the regional college.

### **Specific responsibilities**

1. Ensure a healthy organizational leadership;
2. Maintain the quality of services offered to the student population ensuring an adequate response to their needs while adapting to new realities (technological, environmental and others) and thus providing a quality educational environment;
3. Encourage the support of the academic personnel for teaching practices focused on innovation, such as an innovative approach in the organization of teaching, the articulation of study programs with other programs and other levels of education, as well as research;
4. Collaborate with the Director General and the other members of the Senior Management Committee in the development and achievement of college-wide goals, strategies, and objectives, as well as those of the constituent college;
5. Apply the resolutions of the Governing Board, which are within its purview;
6. Represent the college in meetings of Directors of Studies and in all instances where the college is required to be represented by its Director of Studies;
7. Represent the college in the region(s) it serves, in shared communication and collaboration with the Director General;



### **Specific responsibilities** (continued)

8. Is responsible and accountable for all aspects of the general administration and the management of the personnel of the constituent college within the structure of the regional college, including:
  - Material services management (maintenance of facilities, safety, and preparation of long-term plans for movable and immovable assets)
  - Financial services management (budget allocation in conformity with the *Régime budgétaire et financier*, internal control, financial result, and, when necessary, recovery plans)
  - Human resources management (labor relations including the application of collective agreements and classification plans, staffing, training, and development)
  - Information resource services management (application of laws and regulations related to information governance and the sustainability and security of information and technological assets);
9. Ensure cooperation with the regional college, notably on matters affecting finance, material resources, information technology and human resources;
10. Identify the development goals of the constituent college to be integrated into the regional college strategic plan;
11. Ensure the development and implementation of the College's Student Success Plan to be integrated into the regional college strategic plan;
12. Respect legal obligations relating to the files and archives of the regional college and;
13. Perform any other duties which may be assigned by the Director General.

### **Profile of the Director of Constituent College**

Through their educational commitment, the person sought is capable of a long-term vision and places the student at the heart of the organization's priorities. The incumbent demonstrates sound judgment as well as a great capacity for listening and empathy. This person ensures a certain quality of presence within the college community, daily. Having demonstrated communication skills, this person has solid management experience and demonstrates unifying leadership focused on teamwork and sharing a human vision of the organization. The incumbent demonstrates their ability to understand and resolve complex management and relationship problems in the context of change. They also demonstrate an ability to make decisions, delegate, and recognize everyone's contribution. The person sought is recognized for their open-mindedness, transparency, creativity, and innovative ideas. They have a particular interest in research and educational development. This person knows how to implement strategies and concerted actions focused on the perseverance and success of students. Finally, they must have demonstrated political skills and a good understanding of the internal and external issues of a college. This person will need to be active within the community.



## Academic and experiential requirements

- University graduate degree in administration or education, or present a combination of training and experience deemed equivalent;
- Minimum experience of five (5) years in a management position in a post-secondary educational establishment;
- In-depth knowledge of the college education environment, experience in teaching at the postsecondary level is an asset;
- Mastery of French and English, oral and written.

## Salary conditions

In accordance with the *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel*, in addition to a range of benefits, the salary is established at a minimum of \$112,680 to a maximum of \$150,236.

In accordance with Article 66 of the Colleges Act, the Director of Constituent College is appointed for the duration of a mandate adopted by resolution of the Board of Governors.

## Date of commencement

April 2025

## Applications

Please send your curriculum vitae and cover letter to: [selectioncommittee@crcmail.net](mailto:selectioncommittee@crcmail.net)

*N.B. Candidates will be required to submit to selection tests. Only candidates selected for an interview will be contacted. Champlain Regional College is an Equal Opportunity Employer and invites candidates to identify themselves as members of a group covered by the Act Respecting Equal Access to Employment in Public Bodies*

**Date of posting:**  
**Closing date of posting:**

Thursday, February 27, 2025  
Sunday, March 16, 2025